

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un le 05 juillet, à dix neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-CHAMASSY, se sont réunis en **session ordinaire**, au nombre de 11 à la salle des fêtes, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 28 juin 2021, sous la présidence de Monsieur Roland DELMAS, maire.

Présents : DELMAS Roland, LLACER Jean-Michel, BORIE Arlette, FAURET Claude, LALBAT Sophie, BARSE Mathilde, CIABRINI Edwige, VAN STOLK Anne, GAUX Denis, CARRE Laurent, GENDRON Karine, CORBEAU Jérémy, BÖSEL Leendert

Excusés : DURAMY Jean-Luc, FAURET Claude, CARRE Laurent, RESENDE PEDRO Manuel

Il invite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance. Madame BORIE Arlette est désignée à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 heures.

Monsieur le maire propose de rajouter à l'ordre du jour une délibération sur la rétrocession d'un délaissé départemental à Vic.

Le Conseil à l'unanimité accepte la proposition.

I - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le maire donne lecture à l'assemblée du procès verbal de la précédente séance qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Claude FAURET avait demandé au préalable que les interventions des élus soient notées au registre. Hors lors de la séance du 7 juin 2021, Monsieur le maire avait expliqué que deux demandes de modification de voie pour l'adressage avaient été formulées.

Monsieur FAURET Claude, membre de la commission adressage, avait précisé que les deux demandes n'étaient pas de même nature.

La première demandant de modifier l'intitulé « Impasse de Saint Laurent » pour « Chemin de Saint-Laurent » pouvait être justifiée, la commission s'étant déjà interrogée à ce sujet.

La seconde demande de modifier l'intitulé « Impasse de Verliac » pour « Impasse de Bruzat » n'avait par contre aucune justification technique.

Le Conseil municipal, à l'écoute, prenant alors sa décision uniquement avec un souci d'apaisement.

Cette précision apportée, le Conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité.

II – DELIBERATIONS

D 2021 28 – VIREMENT DE CREDITS N° 1

Le conseil municipal sur décision du maire,

- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

Intitulés des comptes	Diminution de crédits	de	Augmentation de crédits
022 – Dépenses imprévues	500.00		
673 6 Titres annulés sur exercice antérieur			500.00
DEPENSES FONCTIONNEMENT	500.00		500.00

Le conseil municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

D 2021 29 – ACCORD POUR CONFIER L'ORGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE VELO ROUTE VOIE VERTE A LA COMMUNE DU BUGUE

Dans le cadre de la vélo route voie verte, une enquête publique va être lancée.

Celle-ci ne peut être portée que par une commune.

A ce titre la commune du Bugue portera l'enquête.

Pour cela, le conseil municipal doit se positionner.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal est favorable pour que l'organisation de l'enquête publique relative au vélo route voie verte soit confiée à la commune du Bugue.

D 2021 30 – PARTICIPATION A LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS

Monsieur le maire expose à l'assemblée que par délibération du 27 novembre 2011, la commune a délibéré pour aider à lutter contre la prolifération des frelons asiatiques en apportant une participation financière pour l'enlèvement des nids.

Il explique qu'il avait alors été décidé d'allouer une aide à hauteur de 30 euros par destruction de nid, que cette aide serait directement versée au prestataire de service sur présentation d'un justificatif comptable.

Il explique également que par délibération du 10 juin 2021, la communauté de communes Vallée de l'Homme a accepté de participer à hauteur de 50% sur le territoire des 25 communes composant le territoire de la vallée de l'homme.

Le maire propose d'augmenter la participation communale à hauteur de 50 %.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité

Accepte la participation de la commune à hauteur de 50 % du coût de destruction / d'enlèvement des nids de frelons asiatiques

Précise que cette participation sera versée aux prestataires sur présentation d'une facture à l'intitulé de la commune.

D 2020 31 – AUTORISATION DE DEMANDE DE RETROCESSION D'UN TERRAIN DEPARTEMENTAL A VIC

Monsieur le maire informe le Conseil qu'une portion de terrain à Vic, où sont placés les conteneurs à ordures ménagères, fait partie de l'ancien tracé de la départementale et appartient donc au Département. Il constitue un délaissé de voirie.

Dans le même temps une parcelle communale (D730) se trouve au beau milieu de la RD51 actuelle.

Il propose d'effectuer une demande de rétrocession de ce délaissé de Vic et de régulariser la parcelle D730 au profit du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise monsieur le maire à effectuer une demande de rétrocession du délaissé à Vic du Conseil Départemental à la Commune ainsi qu'une rétrocession de la parcelle D 730 de la commune au Conseil départemental 24.

III- COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET REUNIONS

Réunion : « Ménage sain » 28 juin 2021 (K GENDRON, JM LLACER, R DELMAS)

Monsieur Kévin RENARD de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme est venu. Karine Gendron résume la première démarche, les produits ménagers utilisés ne doivent contenir ni CMR ni perturbateurs endocriniens.

Le but est de préserver la santé de l'utilisateur ainsi que l'environnement.

Une démarche de labellisation est en cours, nous sommes associés aux communes de Coly, Saint-Amand et les Eyzies pour cette opération.

La commune va recevoir un audit des fiches produits et des méthodes d'application.

Nous pourrions proposer une formation technique aux agents et à la population au mois de septembre ou octobre.

Un groupement de commandes peut être proposé auprès de notre fournisseur.

Le Conseil approuve cette démarche et souhaite aller à la labellisation.

IV - AFFAIRES DIVERSES :

Questions diverses :

Adressage :

Un tour de table est effectué à la suite des premières distributions de plaques de numéros. Dans l'ensemble, la réception est bonne. Seulement quelques précisions à donner. Une réponse individuelle a été apportée à chaque fois que la demande a été faite.

Un nouveau point sera fait dans la deuxième quinzaine de juillet.

Rénovation du logement communal situé à coté de la mairie :

Un rendez-vous s'est tenu le 21 juin 2021 avec un architecte de l'Agence Technique Départementale (ATD24). Une visite a eu lieu sur place en présence de la locataire.

Le métrage se fera au mois de septembre.

Roland DELMAS précise que la commission des travaux se réunira dès la réception du compte-rendu de l'ATD 24.

Le conseil charge le maire d'accélérer le calendrier.

Cingle de la Dordogne :

Roland DELMAS informe le Conseil que la commune a deux parcelles au Pont de Ferrand qui se trouvent dans le périmètre du site inscrit du cingle de la Dordogne.

La réunion présidée par la Sous-préfète de Bergerac correspondait à la restitution d'une étude d'usages et de paysages, préalable à un cahier de recommandations.

Nous devons nous conformer au cahier des charges si des projets se situent dans le périmètre.

Le Conseil note et prend en compte ce site inscrit.

Proposition du SMD3 :

A la suite de la visite du 11 mai, le SMD3 a transmis des plans de modification des plateformes du Mouscard et du cimetière. Le Conseil approuve les plans présentés, mais attend la proposition chiffrée pour les bornes semi enterrées du cimetière.

Le Conseil charge monsieur le maire de transmettre à nouveau les motivations de transformation de la plate forme de Vic.

Lotissement communal de Péchantouny :

Une demande de réduction de parcelle de 4 à 5 mètres de large a été formulée par un candidat à l'achat du dernier terrain disponible au lotissement de Péchantouny.

En effet, deux tuyaux d'eau potable et d'irrigation alimentant un terrain, voisin sont présents, ce qui motive la demande du candidat.

Le Conseil municipal est défavorable à réduire la parcelle et ainsi créer une bande à entretenir.

Monsieur le maire rappelle que lors la délibération du 12 octobre 2020, le conseil a fixé le prix à 35 000 €. Les élus ne souhaitent pas réviser son prix à la baisse mais étudieront toutes offres reçues.

Il charge Monsieur le maire de reprendre contact avec le demandeur.

Point sur les Travaux (Jean-Michel LLACER) :

La clôture de l'école sera réalisée avant la fin de l'été.

Le troisième portail du cimetière est posé.

Les contrôles de vérification gaz et électricité ont été réalisés par BUREAU VERITAS sur l'ensemble des bâtiments communaux.

A cet effet, la commission des travaux se réunira pour analyser les rapports ainsi que les 9 registres de sécurité.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le maire déclare la session close à vingt deux heures trente minutes.